

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 AVRIL 2023

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 6 avril 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi 11 avril 2023 à 18 h.

Ordre du jour :

- approbation du compte rendu du 24 janvier 2023
- taxes locales impositions 2023
- subventions associations 2023
- approbation des nouveaux statuts de l'ATD 24
- Compte de Gestion 2022
- Compte Administratif 2022 et affectation du résultat
- Budget Primitif 2023
- achat bâtiment FREDOU
- boulangerie MARZAT

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h.

Étaient présents :

- CHATEAU Fabrice
- EDWARDS Stewart
- FREDOU Marie-France
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

Rudy BECUWE est absent excusé et donne procuration à Stewart EDWARDS
Matthieu CHABANNIER est absent excusé et donne procuration à Grégory VEDRENNE
Kevin COUSSY est absent excusé et donne procuration à Fabrice CHATEAU
Lydia FONT est absente excusée et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE
Corentin POUGET est absent excusé et donne procuration à Marie-France FREDOU

Les votes se déroulent donc sur 11 voix, avec majorité à 6 voix

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, relatif aux routes communales et intercommunales à refaire.

1. Le rajout du point concernant les travaux de voiries

est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2023

Le compte-rendu **est approuvé à l'unanimité.**

3. Taxes locales impositions 2023

Compte tenu des circonstances nationales, la commission des finances a suggéré de ne pas procéder cette année à une nouvelle augmentation,

Décision approuvée à l'unanimité.

4. Subventions associations 2023

Il est proposé de limiter l'enveloppe globale des subventions 2023 à la somme de 3 000 euros.

Décision approuvée à l'unanimité.

Le maintien de la somme de 25 euros par élève ou collégien abjacois est proposé dans le cadre des voyages scolaires.

Décision approuvée à l'unanimité.

L'Amicale laïque de l'Ecole d'Abjat demande une subvention de 400 euros, à hauteur de la subvention accordée par l'amicale laïque de Saint-Saud, pour co-financer le projet Théâtre du groupe scolaire.

Attribution accordée à l'unanimité.

L'association des Lieutenants de Louveterie du Département de la Dordogne demande une subvention en faveur des Lieutenants de louveterie du département (chargés de l'élimination des nuisibles). Il est proposé la somme de 100 euros. **Attribution accordée à l'unanimité.**

Suite à la demande de l'association les cousinades le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100€ pour le festival PACO de l'été prochain.

5. approbation des nouveaux statuts de l'ATD 24

L'ATD 24 demande l'approbation de ses nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts de l'ATD 24 ont été approuvés à l'unanimité.

6. Compte de Gestion 2022

Présentation du Compte de Gestion 2022. Stewart EDWARDS 1^{er} Adjoint préside ce point de l'ordre du jour.

Après lecture du compte de gestion 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

7. Compte Administratif 2022 et affectation du résultat

Constatant que le CA fait apparaître

- un excédent d'exploitation de	305 740.56 €
- un excédent d'investissement de	8 561 €
- des restes à réaliser : dépenses	88 595 €

Résultat au 31/12/2022

- un excédent reporté (001)	8 561 €
- un excédent reporté (002)	225 706.56€

Le compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

8. Budget Primitif 2023

Lecture du Budget Primitif 2023 :

Section de Fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général	202 153.79 €
Charges de Personnel et frais assimilés	114 120 €
Atténuation de produits	135 000 €
Autres charges de gestion courante	73 301 €
Charges financières (intérêts)	4 451.77 €
Charges exceptionnelles	60 €
Dotations	1 200 €
Virement à la section investissement	225 706 €
Opérations d'ordre	23 194€
TOTAL	779 186.56 €

Section de Fonctionnement – Recettes

Résultat reporté	225 706.56 €
Atténuations de charges	500 €
Produits des services/ventes	30 300 €
Impôts et taxes	273 000 €
Dotations/participations	200 920 €
Autres produits de gestion	44 005 €
Produits financier	5 €
Produits exceptionnels	4 750 €
TOTAL	779 186.56 €

Section d'Investissement – Dépenses

Emprunt	125 389.84 €
Restes à réaliser	88 595 €
Voirie intercommunale	30 000 €
Voirie communale	40 000 €
Plantation	500 €
Mobilier	10 000 €
Autre immobilisation corporelle	1 000 €
Frais d'étude	6 000 €
Frais insertion	1 000 €
Constructions	106 895.75€
TOTAL	409 380.59 €

Section d'Investissement – Recettes

Solde d'exécution reporté	8 561 €
Virement de la section fonctionnement	225 706 €
Frais insertion	561.59 €
Dotations	88 398 €
Opération d'ordre	23 194 €
Subventions d'investissement	62 960€
TOTAL	409 380.59 €

Le Budget Primitif 2023 est approuvé à l'unanimité.

9. Travaux de voirie pour l'année 2023

Deux devis ont été proposés à la commission Voirie pour la réfection des routes communales de La Mazaurie, de Mafroley Village (fin) et du chemin de Bigaumont, par les entreprises BELLOT et BONNEFONT.

Le conseil décide de donner le marché au moins-disant, soit l'entreprise Bellot pour un montant de 40 629,6 € TTC.

Devis accepté à l'unanimité.

Un devis pour la route inter-communale a été fourni par l'entreprise BONNEFONT pour la réfection de la route de Peyrat pour un montant de 67 973.34€ dont 50 % à la charge de la commune, la CCPN payant le solde.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

Il restera les routes de Rhins, Savanat et Gros Puy à refaire.

10. achat bâtiment FREDOU

L'achat du bâtiment appartenant à Mr et Mme FREDOU a été souhaité par le Conseil Municipal depuis 2017, par le biais de son droit de préemption, pour y construire les nouveaux ateliers municipaux et ainsi libérer les locaux actuels au profit de la caserne des pompiers.

Or cette vente n'a pas pu se faire à ce jour, l'affaire ayant été portée au Tribunal par les locataires de Mr et Mme FREDOU.

Le projet initial relatif au déménagement des ateliers municipaux ayant évolué, il est question d'annuler cette préemption. La décision sera prise ultérieurement lorsque le projet global sera plus précis.

11. boulangerie MARZAT

La boulangerie MARZAT est toujours à la recherche d'un employé boulanger pour le suppléer à ABJAT.

La séance est levée à 21h30